MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
****

CABINET
****

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
****

ARRETE N° 14 525 /MEFPPPI-CAB

portant agrément de monsieur **DIBAMBA Héméry Gilbert** en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement, établissement de microfinance de première catégorie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;
Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;
Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la décision COBAC D-2012/072 du 12 avril 2012 portant avis conforme à la demande d'agrément de monsieur **DIBAMBA Héméry Gilbert** en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), établissement de microfinance de première catégorie,

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur **DIBAMBA Héméry Gilbert** est agréé en qualité de directeur général adjoint de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement, établissement de microfinance de première catégorie.

A ce titre, il est autorisé à effectuer pour le compte de cette caisse, les opérations et services autorisés aux établissements de microfinance classés en première catégorie, ainsi que toutes les opérations connexes définies par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2013

Gilbert ONDONGO./-